

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</b>	<b>Délibération</b>
		<b>N° 2025_7_4</b>

Convocation du 16 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Claudine AUDOIN  
M. Gérard ALAZARD  
Mme Delphine AZNAR  
M. Pierre BALTENWECK  
Mme Christine CALVO

**ÉTAIENT ABSENTS :**

./.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS  
M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Benoît FABRE  
Mme Delphine AZNAR a donné procuration à M. Patrice CASTANIER  
M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE  
Mme Christine CALVO a donné procuration à M. Bernard PIASER

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** M. Patrice CASTANIER

**LA SÉANCE SE POURSUIVANT**

**Délibération n° 2025\_7\_4 : Autorisant de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Monsieur le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat conclue entre la CAF et une collectivité territoriale qui permet d'élaborer conjointement un plan de développement social du territoire. La conclusion d'une CTG favorise la territorialisation de l'offre globale de services, en l'organisant de manière structurée et priorisée, en cohérence avec les politiques locales du partenaire.

Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale et l'optimisation des ressources et des interventions des différents acteurs.

La CTG offre un cadre structurant à l'ensemble des interventions et permet d'articuler efficacement les conventions existantes sur le territoire (Schéma Départemental de Services aux Familles, Schéma d'Animation de la Vie Sociale, Convention Territoriale Cadre, PEdT intercommunal,...).

Concrètement la CTG permet de définir un plan d'orientations/d'actions basé sur un diagnostic partagé. Elle ne constitue pas un dispositif financier direct mais elle est un levier décisif à la définition et à la mise en œuvre du projet territorial de services aux familles co-construit avec la collectivité, les acteurs œuvrant dans le développement du service à la population et les partenaires institutionnels.

Ce projet social se décline autour de 6 objectifs prioritaires, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels :

1. Accompagner le déploiement des mesures du service public de la petite enfance
  - Recenser le besoin des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles
  - Informer et accompagner les familles de jeunes enfants, ainsi que les futurs parents
  - Planifier le développement des modes d'accueil
  - Soutenir la qualité des modes d'accueil
2. Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans
  - Garantir la continuité éducative entre les divers temps traversés par l'enfant
  - Soutenir le réseau d'acteurs et d'initiatives à l'échelle locale
  - Valoriser la visibilité de l'offre et des projets existants
3. Soutenir les adolescents et les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'autonomie
  - Favoriser l'autonomie et l'implication des jeunes
  - Coconstruire des projets d'action pérennes en lien avec les questionnements des jeunes et des acteurs Jeunesse
  - Identifier un Pôle Jeunesse afin de promouvoir des accompagnements globaux
4. Conforter les parents dans l'exercice de leur parentalité et faciliter leurs parcours de vie
  - Développer l'offre de soutien à la parentalité en identifiant les besoins selon les âges des enfants
  - Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des familles
  - Renforcer l'accueil et l'inclusion de nouvelles familles
5. Animation de la vie sociale et accès aux droits
  - Améliorer l'information et la communication autour de l'offre de service et des aides existantes
  - Favoriser l'accès à l'offre de service en privilégiant l'itinérance et les projets d'aller-vers
  - Renforcer l'interconnaissance, la coordination et les relations partenariales entre les acteurs locaux de l'insertion sociale, au bénéfice du parcours des usagers
  - Valoriser l'outil culturel comme vecteur de lien social
  - Renforcer l'articulation des dynamiques d'animation de la vie sociale et d'accès aux droits
6. Renforcer la place de la ctg
  - Assurer une articulation avec les autres politiques et dispositifs stratégiques
  - Asseoir une gouvernance au profit du projet social de territoire
  - Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette question.

La commune de Luzech doit être également signataires de la nouvelle CTG, au vu de la structures/ERP accueillie au sein de la commune et en lien avec les thématiques travaillées dans ce projet social de territoire, à savoir :

- ALSH communautaire
- ALSH adolescents "L'Ecole Buissonnière"

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** cette Convention Territoriale Globale ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 10 Procurations : 5	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 24/09/2025  DATE DE MISE EN LIGNE : 25/09/2025	Pour expédition conforme,  Le Maire,  Monsieur Bernard PIASER
--	---